



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES
☎ 03.26.41.25.72
✉ contact@4cvs.fr
www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Etaient présents: Christine AMBOLLET, Liliane BERECHÉ, Jacky BERTON, Christian BURGAIN, Jean-Claude CABART, Patrick CAUTRUPT, Grégory CHAMARAC, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jean-Pierre DRALET, Claudine DUBECHOT, Jean-Jacques GARCIA, Hugues GERARDIN, Maryline GIRONDE, Laurent GRAFTIAUX, Franck GRESLON, Claude GUICHON, Jean-Luc GUILLOT, Caroline ISSENHUTH, Isabelle IVA, Jean-Claude JOFFRES, Régine LABROCHE, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Sylvain LANFROY, Isabelle LAROSE, Pierre LE GUILLOU, Valérie ICHTERTZ, Laurence LEBLANC, Michel LECOCCQ, Christophe LESSERTEUX, Michel LINARD, Sabrina MOKRANI, François CHOBRIAT, Jean-Marie MOUGEOT, Michel NICOMETTE, Alain PAUPHILET, Philippe REMIET, Stéphane RUMMEL, Christian SEYS, Hélène SIMON, Coralie SOUDANT, Daniel STOLL, Ghislaine MAIRESSE, Stéphane TRAIN, Pascal TRAMONTANA, Viviane WIRBEL, Saïd YACOUBI

Etaient représentés : Thierry DAUSSEUR par Claude GUICHON, Joël DELISSE par Hugues GERARDIN, Laura DUCAT par Franck GRESLON, Catherine GRENIER par Liliane BERECHÉ, Gérard MUNIER par Hugues GERARDIN.

Etaient excusés : Sophie DRALET, Carole GANSTER

Monsieur le Président rend hommage à M. Roger Mosnier, maire de le Buisson pendant 31 ans, décédé le 6 novembre dernier et fait respecter une minute de silence en sa mémoire. Il accueille M. François Chobriat, 1^{er} adjoint qui assure l'intérim.

1. Voirie

a. Point sur les travaux

La plupart des travaux de voirie se terminent, pour certains, les chantiers sont en cours de réception.

Jussecourt-Minecourt : Belle prestation réalisée par la Marnaise, rien à signaler concernant les trottoirs et les enrobés si ce n'est la pose d'une plaque acier devant la ruelle brûlée afin de rattraper la différence de niveau avec la Départementale.

Budget prévu : 212 828 €

Réalisé : 162 410 €

DETR : 35%

Brusson : Belle prestation réalisée par la Marnaise. La mise en place de la passerelle permet de faire le tour du village.

Budget prévu : 107 613 €

Réalisé : 65643 € + 38 825 €

DETR : 35%

Sogny en l'Angle : Les travaux d'assainissement pluvial sont en cours. Un marché supplémentaire a été passé à cause de l'état très dégradé des réseaux et des raccordements des riverains, tous inopérants. Le coût supplémentaire s'élève à 96 339 €. La 4CVS a déposé une demande de DETR d'urgence mais n'a pas de réponse à ce jour.

Charmont : Les travaux sont terminés pour la 4CVS, le Siem doit intervenir. L'entreprise a fait du bon travail malgré les contraintes techniques.

Budget prévu : 113 713 €

Réalisé : 102 135 €

DETR : 35%

Vauclerc : Les travaux d'eau potable sont en cours, ceux sur le réseau pluvial pourront commencer le 26 novembre.

Budget prévu : 439 603 €

Marché et MO : 418 995 € un supplément de 20 000 € est à prévoir sur le pluvial

DETR : 30% sur une assiette de 302 955 € soit 119 387 €

Vavray le Grand : le Siem a terminé la rue de la Fontaine, la société Altéra pourra démarrer à la mi-novembre.

Budget prévu : 148 375 €

Réalisé : 95 020 €

DETR : 35%

b. Choix du maître d'œuvre travaux 2021

Trois entreprises ont répondu sur 1 ou 2 lots :

Lot 1 (707 874 €) : Sermaize les Bains, Val de Vière, Vanault le Châtel et Vitry en Perthois

	A2R	BEBV	ADP
Taux	2,75%	2,80%	3,00%
Montant HT	19 466,54 €	19 820,47 €	21 236,22 €

Lot 2 (624 104 €) : Etrepy, Merlaut, Plichancourt et Saint Amand sur Fion

	A2R	BEBV	ADP
Taux	3,20%	3,05%	3,00%
Montant HT	19 971,33 €	19 035,17 €	18 723,12 €

La CAO a retenu l'entreprise A2R pour le lot 1 et AD-P pour le lot 2, le conseil **valide à l'unanimité** ce choix.

c. Demandes de subventions 2021

Les travaux de voirie 2021 proposés en 2 lots sont :

- Lot 1 : Sermaize les Bains, Val de Vière, Vanault le Châtel et Vitry en Perthois
- Lot 2 : Etrepy, Merlaut, Plichancourt et Saint Amand sur Fion

Le conseil communautaire **valide à l'unanimité** le choix des travaux proposé par la commission voirie et **donne pouvoir au Président** pour déposer l'ensemble des demandes de subvention à hauteur de 40% au titre de la DETR et 20% au titre du Département, voir d'autres financements si possible.

2. Affaires générales

a. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la 4CVS doit être approuvé dans les 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire. Il doit traiter des dispositions obligatoires, des questions orales et écrites, des documents d'orientation budgétaire, des conditions de réalisation de nos conseils communautaires. Il devra être étudié en bureau avant d'être proposé aux conseillers pour une adoption définitive.

b. Vote des commissions

M. Cabart et Mme Issenhuth demandent à intégrer la commission cadre de vie. M. Depaquis souhaite rejoindre la commission scolaire et M. le Guillou, celle des finances.

Ces demandes sont **approuvées à l'unanimité**.

c. Décisions modificatives de fin d'année

Budget Maison médicale :

Afin d'honorer la dernière facture des travaux de la maison médicale de Vanault, il est nécessaire de procéder à la modification suivante :

15 000 € de l'opération 3006 (extension maison médicale de Sermaize) vers l'opération 3005 (Rénovation maison médicale de Vanault)

Budget général :

Afin d'honorer les salaires de décembre :

- Au 60633 (fournitures de voirie) :	- 3 000 €
- Au 64131 (salaires) :	+ 2 000 €
- Au 6451 (charges) :	+ 1 000 €

Budget Assainissement

❖ Afin d'honorer les salaires de décembre (nombreuses heures complémentaires suite à l'arrêt maladie d'un agent) :

- Au 61523 (Entretien et réparation) :	- 3 000 €
- Au 6413 (salaires) :	+ 2 000 €
- Au 6451 (charges) :	+ 1 000 €

❖ Affectation du résultat et DM :

Il y avait un excédent de fonctionnement de 549 427.01 €.

Le besoin de financement en investissement était de 335 244.31 € que le conseil avait décidé de couvrir partiellement à 277 911 € sachant qu'il y aurait en 2020 un excédent important.

La trésorerie nous indique qu'il faut couvrir la totalité du besoin de financement soit une différence de 57 333.31 € d'où un report en section de fonctionnement de 214 182 € au lieu de 271 516 € au 002 en recettes. Il faut donc diminuer les dépenses d'autant soit – 57 333.31 € au 61523.

Le Président met aux voix les décisions modificatives et la nouvelle affectation du résultat qui sont **approuvées à l'unanimité**.

d. Gaiah

Mrs Lanfroy et Stoll ont assisté au comité de pilotage de la plateforme de rénovation énergétique du pays vitryat appelée Gaiah.

Cette plateforme créée en 2017 par les 3 EPCI du pays vitryat et portée par la CC Vitry, Champagne et Der, a pour but d'accompagner des projets travaux en rénovation énergétique. La convention a été signée pour 3 années mais les travaux ont pris du retard, la cotisation pour l'année 2019 n'a pas été appelée l'an dernier, ni celle de 2020 cette année. C'est pour cela que la conseillère demande la prolongation par avenant pour une année. Le coût sera donc identique à celui prévu.

Cette prolongation est adoptée à l'unanimité.

Le bilan sur ces années de fonctionnement n'est pas très brillant mais la 4CVS est liée avec les 2 autres EPCI.

Une évolution de la plateforme est en cours, il faudra être vigilant, les élus souhaiteraient la faire évoluer vers un guichet unique de renseignements sur les aides, sur toutes les subventions possibles en matière d'économies d'énergies que ce soit pour les particuliers ou pour les bâtiments publics.

3. Assainissement

a. STEP de Charmont et Vauclerc

Parallèlement à l'étude diagnostique de reconstruction de la station d'épuration de Vauclerc qui est en cours de réalisation par la société Alteréo, la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre touche à sa fin. L'idée est de reconstruire en même temps la STEP de Vauclerc et celle de Charmont. Il faut en effet profiter des conditions favorables de demandes de subventions dues au plan de relance et prendre en compte l'état déplorable de la STEP de Charmont.

b. STEP d'Heiltz le Maurupt et achat de terrain

Afin de réaliser le poste de relèvement, il est nécessaire d'acquérir auprès de M. Philippe Bailly une parcelle de 184 m². Le propriétaire propose un prix de 25 €/m² puisque la parcelle est classée en terrain en bâtir soit 4 600 €. Il est également nécessaire de laisser un droit de passage d'1.5 mètres à M. Fèvre qui détient une parcelle enclavée dans le prolongement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c. PI : Digue d'Alliancelles

Afin de poursuivre les études et démarrer les travaux, il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre agréé par le Ministère de la Transition écologique. L'entreprise A2R ne l'est pas. Il faut donc en trouver un autre, la DREAL tient une liste à jour : Artélia a fait une proposition bien trop longue (1.5 à 2 mois de travaux) et onéreuse (19 640 € HT), la 4CVS s'est donc tournée vers la société Egis qui fait une proposition à 4 000 €.

Le conseil **valide à l'unanimité** la proposition d'Egis. Les travaux de remise en état de la digue vont pouvoir démarrer au plus vite.

d. Syndicat de rivières (Représentants de Bussy)

La commune de Bussy propose d'élire les représentants suivants au syndicat de la Vière :

Titulaires :	- Baptiste LAURENT	Suppléants :	- Jean-Pierre ITANT
	- Yannick CHAPPRON		- Rémy LAURENT

Ces représentants sont **élus à l'unanimité**.

4. Affaires scolaires

a. Etude Cuisine centrale

L'étude, en cours de réalisation par Alma Consulting pour 14 625 €, est en voie d'achèvement.

Il reste à finaliser le scénario de prestations à la cuisine centrale de Vitry le François qui traite 1 200 repas au quotidien et dont le potentiel est de 2 000 repas par jour. Perthois, Bocage et Der et 4CVS ont besoin de 700 repas par jour, ce scénario est donc envisageable, un possible accord de principe est obtenu, il reste à définir le coût de la prestation ainsi que le cahier des charges (% de produits locaux, liaison froide ou chaude...)

L'étude incluait le recensement des ressources en produits locaux, or l'arrondissement de Vitry lance prochainement avec ADEVA, un plan territorial d'alimentation visant à recenser les ressources et les besoins du territoire. De ce fait, nous avons déduit cette mission de l'étude initiale, ce qui ramène le coût à 11 225 €. Ce coût est partagé avec l'Etat (DETR), la Banque des Territoire et la CC Perthois, Bocage et Der.

b. Bilan des conseils d'école

Les conseils d'école sont compliqués à mettre en œuvre avec le covid : par téléphone ça fonctionne plutôt bien, c'est plus compliqué en visio car ce n'est pas au point dans toutes les écoles.

Quelques demandes de travaux ont ponctué les conseils d'école, les parents remercient la 4CVS pour la distribution des masques. Il est cependant nécessaire de rappeler aux directeurs que le conseil d'école n'est pas l'endroit pour faire remonter les dysfonctionnements ou les besoins de travaux, la responsable des affaires scolaires, le Vice-Président ou les référents scolaires sont disponibles pour répondre à leurs attentes en amont.

c. Règlement intérieur des restaurants scolaires

Suite aux agissements de certains parents, il est nécessaire d'ajouter une remarque dans le règlement intérieur des services de restauration scolaire qui pourrait être rédigée comme suit : « *Aucune nourriture extérieure au service proposé ne pourra être ni apportée, ni consommée sur place (hormis dans le cadre d'un PAI)* »

Le conseil **valide à l'unanimité** l'insertion dans le règlement actuel.

5. Demandes de subventions

a. DETR d'urgence

Suite aux investigations de travaux de voirie, nous avons découvert que le réseau d'eaux pluviales ainsi que tous les branchements sont totalement hors d'usage. De toute évidence, ces travaux doivent être effectués avant même ceux de voirie et de trottoirs, c'est pourquoi, la 4CVS a déposé un dossier de demande de DETR en urgence, il est dorénavant nécessaire de délibérer afin de régulariser le dossier. Le montant des travaux, frais d'étude et aléas inclus, s'élève à 106 040 €, la demande de DETR porte sur 40 % et 30% au Département. Le Département nous a indiqué qu'il ne financerait pas puisqu'il ne finance qu'un seul dossier par an et par type de réseaux (en l'occurrence, le dossier d'Heiltz le Maurupt).

La demande de DETR d'urgence est **adoptée à l'unanimité**.

b. France relance

Suite à la 1^{ère} vague de la COVID-19, les conséquences ont été immédiates : indemnisation des salariés au chômage, accompagnement des entreprises, soutien de secteur entier comme le tourisme, l'aéronautique, la culture. Le gouvernement français a mis en place un « plan de relance » dit « des 100 milliards », très ambitieux et vital pour l'économie française et publié le 3 septembre 2020. Nos collectivités

sont concernées par ce plan sur divers axes : la rénovation énergétique, la rénovation des réseaux, la santé, le commerce et l'artisanat et le soutien aux collectivités territoriales afin de favoriser la commande publique et rendre réalisable les investissements, les projets en gestation ou difficiles à financer.

Sur ces axes, et pour nos compétences, le Président propose de valider nos demandes de subventions au titre du plan de relance qui devaient impérativement être déposés pour le 23 octobre, pour :

- Un projet de construction et rénovation sur le site de l'école élémentaire baptisée « Maurice Genevois » pour accueillir 110 élèves de la maternelle au CM2. L'idée est de regrouper, moderniser, améliorer le confort des élèves et des enseignants et leurs conditions d'enseignement. Le budget estimé est de 1 280 104 € scindé en 2 phases : 678 975 € la première année et 601 129 la seconde année. Les subventions demandées s'élèvent à 80%.
- Un projet de rénovation de toutes les autres écoles de la 4CVS afin de rédiger un marché global de divers travaux pour la somme de 312 454 € pour des subventions demandées de 80% également.
- Un projet de rénovation énergétique de l'actuelle maison médicale de Sermaize les Bains consistant en l'installation de Pompes à chaleur réversibles permettant de retirer les radiateurs énergivores et de climatiser l'été. Ce projet s'élève à 26 947.25 € avec une demande de 80% de subvention.

Ces 3 demandes sont **approuvées à l'unanimité**.

6. Personnel

a. Point sur le personnel

A ce jour la collectivité emploie 58 personnes représentant 35 équivalents temps plein (ETP).

- 6 agents administratifs travaillent au siège dont 1 personne exclusivement sur l'assainissement (1ETP), une autre exclusivement sur le scolaire (1ETP), ce qui laisse 4 personnes pour gérer les affaires courantes soit 3.68 ETP.
- 3 personnes œuvrent à l'assainissement représentant 1.92 ETP.
- 3 personnes sont sur le secteur de France Service / Agences Postales soit 2.42 ETP
- 2 personnes accueillent le public dans les bibliothèques représentant 1.23 ETP.
- 2 personnes assurent l'entretien des locaux hors scolaire soit 0.48 ETP.
- 42 agents dans les écoles (périsco, atsem, restauration scolaire, entretien) soit 23.26 ETP.

Plus particulièrement, la 4CVS est engagée dans plusieurs procédures avec un agent, il convient d'en faire le point :

1^{ère} procédure terminée : En 2018, un agent s'est vu attribuer un blâme pour manquement à l'obligation d'obéissance hiérarchique et à l'obligation de servir. Cet agent a contesté sa sanction devant le tribunal administratif qui a rendu son verdict en mars dernier, rejetant la requête de l'agent.

2^{ème} procédure en cours : En septembre 2019, le Président a prononcé la révocation d'un agent par arrêté au motif d'un manquement grave au principe de probité, un détournement de fonds publics à son profit et d'usages de faux en écriture publique. Cet agent a contesté sa révocation devant le tribunal administratif. Le jugement du Tribunal administratif a été rendu le 6 octobre dernier, annulant la révocation et enjoignant le Président de procéder à la réintégration juridique de l'agent ainsi qu'à la reconstitution de sa carrière dans un délai de 2 mois à compter de la notification du jugement. La 4CVS est condamnée à verser une somme de 1 500 € à cet agent arguant le fait qu'il n'a pas fait l'objet de poursuites judiciaires. La 4CVS va faire appel au vu de la condamnation pénale.

3^{ème} procédure en cours : En avril 2019, le Président a porté plainte à la gendarmerie contre cet agent pour usage de faux et abus de confiance. Lors de l'audience devant le tribunal correctionnel, fixée au 2 novembre, l'agent a été déclarée coupable de faux et usage de faux pour la période du 01/01/16 au 31/08/16, relaxée pour les périodes de décembre 2015 et de septembre à novembre 2016, elle est condamnée à payer 200 € de dommages et intérêts.

b. Création d'un poste d'adjoint administratif 35h

Afin de renforcer l'équipe administrative et suite aux différents départs, la 4CVS avait lancé le recrutement d'un rédacteur. Peu de candidats se sont présentés en catégorie B, c'est pourquoi, le bureau propose d'ouvrir le poste aux agents de catégorie C puisque des candidatures intéressantes ont été reçues.

Cette création de poste est **adoptée à l'unanimité**.

c. Création d'un poste d'adjoint technique 30h

Suite à la démission d'un agent technique qui assurait l'entretien d'une école, il est nécessaire de revoir l'organisation, c'est pourquoi le bureau propose de créer un poste à 30h regroupant à la fois le poste laissé vacant et un poste à la restauration scolaire. Cette réorganisation permettra de supprimer deux postes, après avis du comité technique, lors du prochain conseil communautaire et d'offrir un volume d'heures plus conséquent à un agent, luttant ainsi contre la précarité.

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

7. Affaires économiques

a. SAFER : procédure de référé expulsion

La zone d'activité du Grand Bernarsard, propriété de la 4CVS depuis la fusion, a fait l'objet d'une convention avec la SAFER afin de proposer les terres à la location. Antérieurement, ces parcelles étaient cultivées par 3 exploitants sans qu'aucun document ne soit signé avec la commune de Sermaize, propriétaire de l'époque.

La Safer a attribué ces terres à un jeune agriculteur dans le cadre d'un projet d'installation. La 4CVS a donc demandé aux trois fermiers en place, par courrier recommandé, de bien vouloir libérer les lieux après la récolte 2020. Les 3 exploitants ont fait fi du courrier, se sont maintenus et ont réensemencé les parcelles. La SAFER envisage donc d'engager une procédure de référé expulsion assortie d'une demande de dommages et intérêts. Entre temps, deux des trois agriculteurs se sont retirés et ont rendu libres les parcelles.

La Safer demande à la 4CVS de les soutenir dans cette démarche afin de lui donner plus de poids.

Le conseil communautaire **décide donc, avec 54 voix pour et 1 abstention**, de se joindre à la procédure de la SAFER, étant entendu que l'ensemble des frais inhérents à la procédure sera pris en charge par la SAFER.

b. Etablissement public foncier de Lorraine

L'Etablissement public foncier de Lorraine est un établissement public à caractère industriel et commercial d'Etat créé en 1973 en alsace et étendu aux quatre départements lorrains. Suite à l'élargissement du périmètre de la Région Grand Est, cet EPF est à nouveau élargi par décret et devient l'EPF du Grand Est par adjonction des départements de la Marne, de l'Aube, des Ardennes et de la Haute-Marne.

Cet EPF est administré par un conseil d'administration composé de 51 membres. L'objet de cet établissement est de procéder à toutes les études, aux acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à favoriser l'aménagement, aux travaux de réhabilitation, de construction de friches notamment dans les cœurs de ville, friches hospitalières, casernes, entreprises. Ses missions sont l'achat de friches, le désamiantage, la déconstruction afin de construire des logements par exemple.

Le budget de cet établissement est de 380 milliards d'euros financés par l'AESN, la Caisse des Dépôts, la Région, le Département, l'Etat, la CCI.

c. Avenants fonds résistance

La Région Grand Est propose de faire évoluer le fonds Résistance en allégeant certaines conditions dont notamment :

- Le refus de prêt garanti par l'Etat n'est plus une condition obligatoire
- Le différé de remboursement passe de 2 à 3 ans
- Le plafond est porté à 30 000 € pour les entreprises dont l'activité est directement liée au tourisme et à l'évènementiel ainsi que pour les commerces de détail sédentaire qui engageraient des frais pour une solution de type marketplace.
- Ce plafond est porté à 60 000 € pour les entreprises et associations dans le domaine de l'art et la culture (30 000 € pour l'établissement principal et 30 000 € pour chacun des établissements secondaires).

Elle propose également un avenant détaillant les conditions de paiement et de remboursement de ce fonds de solidarité. La contribution de la 4CVS est toujours de 2 € par habitant versée en 5 tranches de 20% chacune, la 1^{ère} à la signature de la convention, les tranches suivantes sur appel de fonds de la Région, sous réserve de la consommation intégrale de la tranche précédente. C'est au cours du 1^{er} trimestre 2025 que la Région informera la 4CVS des montants remboursés par les bénéficiaires ainsi que du taux de recouvrement définitif atteint au 1^{er} juillet 2025 dans le but de rembourser aux collectivités les contributions de chacun, étant entendu que la prise en charge du risque est mutualisée sur l'ensemble de la Région quel que soit la localisation des entreprises défaillantes.

Ces avenants sont **approuvés à l'unanimité**.

d. Petites villes de demain

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a lancé début octobre un nouveau programme « Petites Villes de Demain ». Dès réception, la 4CVS a demandé à la Directrice d'ADEVA de présenter ce programme afin de voir si ce dernier pouvait convenir à notre territoire car il concerne prioritairement les territoires en situation de fragilité. Ce programme doit être porté par une commune, l'idée de candidater pour le pôle Pargny/Sermaize est apparue évidente bien qu'inédite mais notre territoire ne peut pas passer à côté de ce dispositif qui peut permettre le développement économique, touristique, patrimonial, associatif... Les aides attendues peuvent concerner l'investissement comme le fonctionnement (ex : l'embauche d'un manager de villes, de projets, peut être pris en charge à 75% pendant 6 ans). Le Président remercie les deux communes pour leur candidature et précise que cette candidature reste soumise à la sélection par le Préfet de Région, ce n'est qu'une première étape de franchise.

8. Urbanisme

a. Permis de construire et évolution ferme solaire

Le permis de construire de la ferme solaire de Sermaize les Bains a été accordé suite aux deux enquêtes publiques. Urba 224 candidate dorénavant à la CRE (Commission de Régulation de l'Electricité), la réponse est attendue dans les deux mois soit le 17 janvier. Parallèlement, la société va proposer un financement participatif de manière prioritaire aux administrés de la 4CVS. Les travaux pourraient démarrer à l'automne prochain.

b. Approbation de la carte communale de Villers le Sec

La commune de Villers le Sec a approuvé sa carte communale sans aucune remarque depuis l'enquête publique, c'est pourquoi la 4CVS doit dorénavant se prononcer sur son approbation.

Le conseil **approuve à l'unanimité** la carte communale de Villers le Sec.

9. Tourisme : signalétique par Adeva

Adeva a élaboré une charte et un schéma de signalétique touristique à l'échelle du Pays Vitryat. La 4CVS a fait ressortir cette étude qui avait été délaissée afin d'étudier son application sur le territoire. La commission tourisme devra se pencher dessus afin de voir ce qu'il est judicieux de proposer aux communes lors d'un prochain conseil communautaire.

10. Questions diverses

Aucune question diverse n'étant posée, le Président lève la séance à 22h30.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AURA LIEU LE JEUDI 14 JANVIER 2021 A 20H30